

Séance publique du 10 février 2021

Présents : Thill Eric - **bourgmestre**
 Pletschette Camille, Pierrard Ben – **échevins**
 Heischbourg Patrick, Kries Tessy, Pfeiffer Susi, Schloesser Alexis, Wirth François, Zeimes Jean-Paul – **conseillers**
 Schaul Camille – **secrétaire communal**

Excusé(e)(s) : /
Absent(s) : /

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

1. unanimement d'admettre un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance : « Désignation d'un candidat aux fonctions d'échevin à proposer à la Ministre de l'Intérieur.

2. unanimement d'arrêter les comptes administratifs et de gestion pour les années 2018 et 2019 comme suit :

COMPTE 2018	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
BONI REPORTE 2017	1 829 101,34 €	
RECETTES 2018	7 503 213,06 €	531 892,38 €
DEPENSES 2018	4 253 097,22 €	3 213 739,98 €
BONI 2018	2 397 369,58 €	

COMPTE 2019	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
BONI REPORTE 2018	2 397 369,58 €	
RECETTES 2019	8 112 172,26 €	1 343 171,52 €
DEPENSES 2019	4 587 366,55 €	1 352 505,13 €
BONI 2019	5 912 841,68 €	

3. unanimement d'accorder à charge de la caisse communale les mêmes taux d'indemnité aux agents recenseurs intervenant au recensement général de la population en juin 2021 que ceux accordés par le STATEC. Aucune indemnité ne sera allouée aux agents contrôleurs.

4a. unanimement de créer un poste de fonctionnaire, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, à raison de 100% au secrétariat communal pouvant palier au vide administratif et soutenir en deuxième phase le

futur secrétaire communal en ses tâches.

4b. unanimement de créer un poste de salarié(e) communal(e) à tâche manuelle dans la carrière E telle que définie au contrat collectif des salariés de l'Etat, de préférence se prévalant d'une formation dans le métier de l'électricien.

4c. unanimement

1. de créer un poste d'insertion (EMI) pour chômeur de longue durée et à tâche complète (40h/semaine) affecté au service communal des travaux en régie
2. de créer une carrière supplémentaire différente sur base desquelles le futur chômeur sera rémunéré dénommée « EMI – 1 – salarié à tâche manuelle »
3. de fixer une indemnité brute de base au N.I. 100 de 2.600 € par mois
4. d'allouer une prime de 23 point mensuels (masse d'habillement 2 pts - travaux insalubres 6 pts – allocation spéciale 15 pts)
5. d'allouer le droit à un 13ème mois

5. unanimement de modifier le règlement-taxe relatif aux places de stationnement du 6 mai 2015 comme suit :

Article 1.- Le nombre de places de stationnements sur un projet d'aménagement est déterminé en application de l'article 9 du Plan d'Aménagement Général de la commune de Schieren approuvé le 03 décembre 2020 par Madame la Ministre de l'Intérieur.

Article 2.- La taxe compensatoire à payer conformément à l'article 9.1 du Plan d'Aménagement Général de la commune de Schieren est fixée à 20.000,00 € (vingt mille euros) par unité d'aire de stationnement manquante.

6. unanimement d'approuver la convention de coopération entre l'Administration communale de Schieren, d'une part et l'Administration de l'Environnement d'autre part, et ayant pour objet le bon fonctionnement de l'Application mobile « Mäin Offall - Meng Ressourcen ».

7. unanimement d'approuver le contrat garantissant une exclusivité d'exploitation d'affichage à la société Publi-Lux S.A.R.L., avec siège à Luxembourg, ayant pour objet la concession du droit exclusif de faire de la publicité par voie d'affichage sur le mobilier urbain comprenant les abris d'autobus, les planimètres, les colonnes d'affichage, les panneaux grands formats LED/LCD, sur le territoire de la commune y inclus tout type de supports publicitaires pouvant se prêter à des fins d'affichage, notamment par voie électronique.

8. unanimement d'approuver l'acte notarié, reçu par-devant le notaire Edouard Delosch à Luxembourg, conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société IMMOKO en date du 13 janvier 2021.

9. unanimement d'approuver le compromis signé le 25 janvier 2021 entre la collège des bourgmestre et échevins et la communauté héréditaire de feu Claudine Baronne de Broqueville relatif à la vente des parcelles longeant l'allée aux hêtres et « Auf den Junken ».

10. unanimement de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant des propriétés/terrains inscrits au cadastre de la Section A de la commune de Schieren aux lieux-dits « Rue Lehberg et Bach Aus ».

11. unanimement d'approuver les projets de morcellement concernant des terrains inscrits au cadastre de la section A de la commune de Schieren aux lieux-dits « Am Paesch » et « Quangenberg ».

12. unanimement d'approuver l'adhésion de la commune de Walferdange au syndicat intercommunal SICONA-Centre.

13. procède au scrutin secret qui donne sur 9 bulletins valables

6 voix pour la candidature de M.Jean-Paul Zeimes et

3 voix pour la candidature de M. François Wirth

et propose par conséquent à Madame la Ministre de l'Intérieur la candidature de M.Jean-Paul Zeimes, né le 13.07.1960 à Wiltz, retraité, domicilié à L-9132 Schieren, 17, Neie Wee, au poste vacant d'échevin de la commune de Schieren.